

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le



ID : 073-200041010-20240926-DEL\_2024\_151-DE

Département de la Savoie

# Communauté de Communes Coeur de Savoie

Avenant n° 4

au contrat de délégation du service public d'assainissement  
(collecte des eaux usées) sur le périmètre de la Commune de  
Montmélián

Département de la Savoie  
Communauté de Communes Coeur de Savoie

Avenant n°4

au contrat de délégation du service public d'assainissement (collecte des eaux usées) sur le  
périmètre de la Commune de Montmélian

**Entre les soussignés :**

La **Communauté de Communes Coeur de Savoie**, représentée par sa Présidente, Madame Béatrice SANTAIS, dûment habilitée à signer cet avenant par délibération du Conseil communautaire en date du .....,

Ci-après dénommée la « **Collectivité** »

D'une part,

**Et :**

**Veolia Eau -Compagnie Générale des Eaux**, Société en Commandite par Actions au capital de 2 207 287 340,98 Euros, dont le siège social est à Paris 8ème, 21 Rue La Boétie, immatriculée sous le numéro B 572 025 526 au Registre du commerce et des Sociétés de Paris, agissant par son établissement secondaire Centre Est, sis 2/4 avenue des canuts à Vaulx en Velin (69120), représentée par Monsieur David DEMERET, Directeur du Territoire Isère-Savoie, agissant au nom et pour le compte de la Société,

Ci-après dénommée le « **Concessionnaire** »,

D'autre part,

Ci-après désignées ensemble les "Parties".



Il a été exposé et convenu ce qui suit :

## Préambule

La Commune de Montmélian – à laquelle s’est substituée au 1er janvier 2018 la Communauté de Communes Coeur de Savoie - a confié à la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, l’exploitation de son service public d’assainissement (collecte des eaux usées) par un contrat de concession qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 10 ans, complété par trois avenants (ci-après le Contrat).

Compte tenu de l’évolution survenue dans les conditions d’exploitation, les Parties ont convenu de procéder à des ajustements sur les points suivants :

### **Suppression de l’exploitation du Poste de relèvement “Gymnase”**

### **Intégration de l’exploitation du nouveau Poste de refoulement “Piscine”**

Compte-tenu des changements susvisés dans les conditions d’exploitation du Contrat entraînant des évolutions des charges d’exploitation, la rémunération du Concessionnaire au titre de la redevance d’assainissement collectif définie à l’article 8.4.1 du Contrat nécessite d’être revue pour la maintenir en adéquation avec les variations des charges, non prévues initialement au Contrat, supportées actuellement par le Concessionnaire.

Le présent avenant est conclu en application des articles L.3135-1 6° et R.3135-8 et -9 du code de la commande publique relatifs aux modifications inférieures à 10 % du Chiffre d’Affaires initial.

## Article 1 - Modification du périmètre

### **1.1 Suppression de l’exploitation du Poste de relèvement “Gymnase”**

Suite à des travaux d’amélioration du réseau d’assainissement, le poste de relèvement Gymnase construit en 2006 a été supprimé du périmètre de la délégation du service public.

### **1.2 Intégration du nouveau Poste de refoulement “Piscine”**

Le Concessionnaire prend en charge, dans les conditions prévues par le Contrat, l’ouvrage suivant, nouvellement équipé :

- Un Poste de prélèvement sur le secteur de la Piscine de la Collectivité composé de :
  - Une station renforcée en polyester armé de fibres de verre
  - Deux pompes de marque Flygt N80-1650 - puissance 2,2 kW
  - Une potence de levage

- Un capteur type piezo LTU 601 de marque Flygt
- Trois détecteurs de niveau - interrupteurs à flotteur - Flygt type ENM10
- Une échelle d'accès
- Une armoire électrique avec télégestion SOFREI S4W type M

Ces équipements sont intégrés au périmètre de la délégation. L'inventaire prévu au Contrat est complété suivant l'annexe 1 du présent avenant.

## Article 2 - Rémunération du concessionnaire

Rappel de la rémunération antérieure du Concessionnaire (en valeur de base au 1<sup>er</sup> janvier 2018) :

- Contrat initial Part variable "Collecte" R : 0,1132 € HT / m<sup>3</sup>

Effet du présent avenant n°4 :

Tenant compte des estimations des nouveaux volumes et des évolutions des charges d'exploitation, il a été établi l'impact tarifaire sur la part variable du Concessionnaire.

Compte tenu de ces changements et sur une base d'assiette nouvelle ramenée à 185 739 m<sup>3</sup> par an convenue entre les deux Parties, la rémunération du Concessionnaire - telle que définie à l'article 8.4.1 est portée au vu du budget prévisionnel d'exploitation joint à l'annexe 2 du présent avenant de la manière suivante :

Part Variable "Collecte" : R = 0,1290 € HT/m<sup>3</sup> en valeur de base au 1er janvier 2018

## Article 3 - Dispositions antérieures

Toutes les dispositions du Contrat et de ses 3 avenants non expressément modifiées par le présent avenant demeurent intégralement applicables.

## Article 4 - Annexes

Sont annexées au présent avenant :

- Annexe 1 : Inventaire complémentaire des nouveaux ouvrages
- Annexe 2 : Compte d'exploitation prévisionnel modifié



## Article 5 - Entrée en vigueur

Le présent avenant entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, après qu'il ait acquis son caractère exécutoire par transmission au représentant de l'Etat dans le département et notification au Concessionnaire.

Dès sa transmission au représentant de l'Etat, la Collectivité remet au Concessionnaire un exemplaire original du présent avenant, avec mention certifiant son caractère exécutoire, accompagné de la délibération autorisant la Présidente à le signer.

Fait à Montmélian

Fait à Bernin

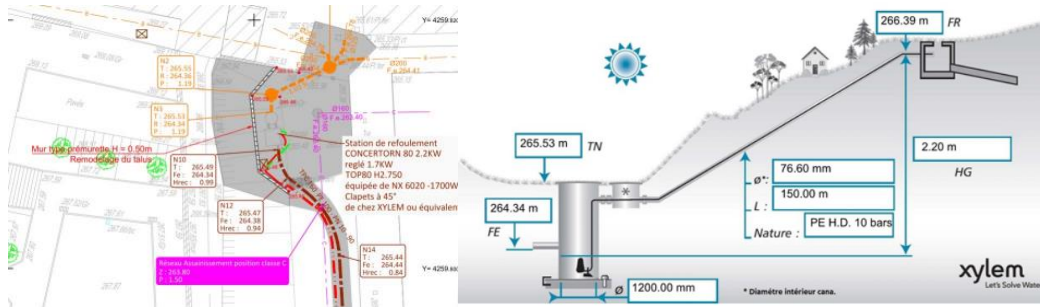
La Présidente de la Communauté de  
Communes Coeur de Savoie

Béatrice SANTAIS

Le Directeur du Territoire Isère-savoie

David DEMERET

## Annexe n°1 - Inventaire complémentaire nouveaux Ouvrages



## CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES PROPOSÉES

TOP 80 de diamètre 1200 mm et de hauteur de 2750 mm, équipée de :

- 2 pompes submersibles type NX 6020 - - 2.2 kW
- Puissance paramétrée : 1650 W

### 1 - LA STATION

- 1 x Station renforcée- en polyester armé de fibre de verre- TOP 80 avec fond auto nettoyant- diamètre int. 1200 mm hauteur 2750 mm
- 1 x Couvercle polyester en deux parties avec charnières- bequille et fermeture cadenasée
- 1 x Grille anti-chute en deux parties - inox A2
- 1 x Marquage Produit
- 1 x Pied d'assise multi-joint orientation a droite DN 80 en fonte
- 1 x Pied d'assise multi-joint orientation a gauche DN 80 en fonte
- 2 x Patte supérieure en acier inox A4 (316 L) pour barre de guidage 50/60
- 4 x Barre de guidage 50/60 en acier inox A2 (304)
- 2 x Tuyauterie interne DN 80 sortie lisse DN 80 Inox A2 avec brides de démontage
- 1 x Système de fixation de la canalisation
- 1 x Arrivée lisse PVC pour DN 200 PVC (Diamètre ext. 200.0 mm) avec raccord souple
- 1 x Traverse d'adaptation pour barre de guidage dans station TOP 80-F ou TOP 65- F D. 1200mm

### 2 - LE REGARD

- 1 x Regard renforcé- en polyester armé de fibre de verre- rectangulaire 1110x1466- H =1500 mm- cheminée D.1000 mm
- 1 x Couvercle monobloc en polyester armé de fibre de verre avec fermeture cadenasée
- 1 x Tuyauterie avec joints de démontage pour robinetteries a brides DN80 sortie lisse unique DN 80 Inox A2
- 1 x Système de fixation de la canalisation
- 1 x KIT 2 BRIDES INOXA2 DN80 + MANCHETTE SOUPLE + BOULONS
- 1 x KIT 2 BRIDES INOXA2 DN50 + MANCHETTE SOUPLE + BOULONS
- 1 x KIT ADAPTATION VIDANGE DN50 COLLECTEUR DN50 CLAPET45° INOX
- 1 x KIT MONTAGE DE 1 CLAPET A45° DANS REGARD INOX A2 DN80
- 1 x Vidange collecteur DN 50
- 2 x Vanne a opercule caoutchouc- peinture époxy- a brides PN 10 DN 80
- 2 x Clapet a boule- a brides PN 10- peinture époxy- DN 80
- avec une vanne a opercule caoutchouc- peinture époxy

1 x Kit crosse escamotable en Inox A2 pour échelle  
 1 x Echelle en polyester armé de fibre de verre largeur int. 300mm H= 1.50m avec 4 pattes et boulonnerie Inox A2 (hors crosse) montée dans le regard externe 1 x Raccord bride tournante Inox A2 DN 80mm  
 1 x Prise manométrique (manomètre glycérine à lecture horizontale 0-6 bar avec vanne)

### 3 - LES POMPES

2 x NX 6020 - -

Volute N-HT DN 80mm bride percée refoulement  
 +aspiration (BASE) Moteur avec intelligence intégrée  
 2,2kW 380-480V I= 4,1A fonte (base) Roue 42 N-HT  
 DN170mm FONTE AU CHROME (BASE)

10M câble blindé S3x2.5+3 x2.5/3+s(4x0.5)subcab (BASE)

Installation X seulement pour pompes immergées (BA SE)

Joint mécanique WCCR-WCCR (BASE)

Peinture externe standard (BASE)

Moteur équipé d'ipsothermes en série à contacts normalement fermés. 2

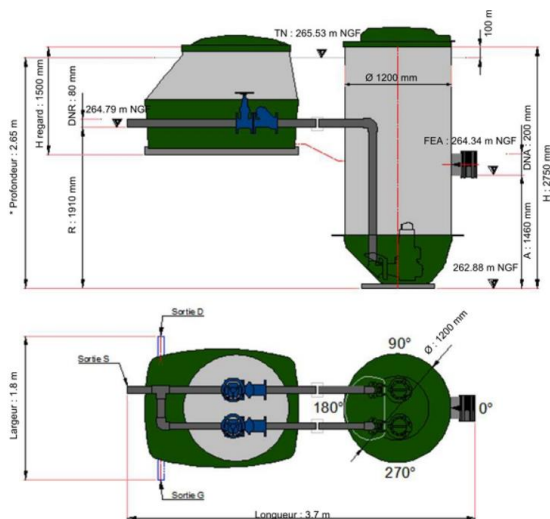
x 7m de chaîne charge maxi. 200kg Inox 316L 5X18.5mm avec maillon de reprise 6.5x70mm tous les 995mm

avec 2 manilles charge maxi. 1500 kg acier Inox 316L pour la manutention de la pompe

2 x Glissière pour installation sur pied d'assise DN 80

### 4 - LE SYSTÈME DE LEVAGE

1 x Potence intégrée charge maxi 190 kg  
 construction galvanisée avec un fourreau et un palan levée 2m50



Annexe n°2 - Compte d'Exploitation Prévisionnel Modifié

Département de la SAVOIE					
Communauté de Communes Coeur de Savoie - Commune de Montmélian					
GESTION DÉLÉGUÉE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT					
<b>BILAN PREVISIONNEL D'EXPLOITATION EN ÇHT VALEUR 1er Janvier 2018</b>					
<b>Annexe n°2</b>					
	CEP Base	PR Gymnase supprimé		Intégration PR Piscine	Nouveau CEP Base
<b>PERSONNEL</b>	<b>3 202,60 €</b>	<b>-1 601,30 €</b>	<b>1 601,30 €</b>	<b>1 844,12 €</b>	<b>3 445,42 €</b>
Agents ITV (classique)					
Agent ITV (Hydrozoom)					
Agents curage	485,64	-242,82	242,82	485,64	728,46
Agents visites périodiques des ouvrages	971,28	-485,64	485,64	485,64	971,28
Agents réparations		0,00	0,00		0,00
Agents contrôles de conformité	80,94	-40,47	40,47	40,47	80,94
Electromécaniciens	993,05	-496,53	496,53	496,53	993,05
Techniciens SIG		0,00	0,00		0,00
Cadres techniques	182,00	-91,00	91,00	91,00	182,00
Agents travaux renouvellement	327,81	-163,91	163,91	163,91	327,81
Agents travaux concessifs					
Cadres travaux					
Service clientèle					
Facturation					
Agents administratifs					
Cadres administratifs					
Astrelite	161,88	-80,94	80,94	80,94	161,88
Formation du personnel					
DICT					
Autres					
<b>ENERGIE</b>	<b>1 336,88 €</b>	<b>-668,44 €</b>	<b>668,44 €</b>	<b>668,44 €</b>	<b>1 336,88 €</b>
Electricité (abonnements)	301,5	-150,75	150,75	150,75	301,50
Electricité (consommation kWh)	1035,38	-517,69	517,69	517,69	1 035,38
<b>EVACUATION ET TRAITEMENT DES SOUS PRODUITS</b>	<b>730,08€</b>	<b>-365,04€</b>	<b>365,04€</b>	<b>365,04€</b>	<b>730,08€</b>
Déchets de curage des PR	730,08€	-365,04€	365,04€	365,04€	730,08
Déchets de curage des canalisations					
Sables					
Déchets de dégrillage					
Autres					
<b>ANALYSES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Analyse réglementaire					
Autosurveillance					
Autres					
<b>SOUS TRAITANCE, MATIERES ET FOURNITURES</b>	<b>2 005,74 €</b>	<b>-1 002,87 €</b>	<b>926,07 €</b>	<b>2 999,67 €</b>	<b>4 002,54 €</b>
Réparations : sous-traitance					
Réparations : matières et fournitures					
Réparations : véhicules et engins					
Curages préventifs	1 382,40€	-691,20€	691,20€	2 764,80€	3 456,00
Curages curatifs					
ITV (classique)					
ITV (hydrozoom)					
Travaux de renouvellement					
Travaux concessifs					
Location matériel et d'engins					
Peinture, petit entretien génie civil	420,00€	-210,00€	210,00€	210,00€	420,00
Surveillance					
Contrôles obligatoires	49,74€	-24,87€	24,87€	24,87€	49,74
Autres : entretien espaces verts	153,60€	-76,80€			76,80





<b>IMPOTS LOCAUX ET TAXES</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>
RCCP					
CET					
Redevance liée au réseaux (art. L554-5 du Code de l'environnement)					
Autres					
<b>CHARGES DIVERSES</b>	<b>1 935,56€</b>	<b>-967,78€</b>	<b>272,26€</b>	<b>1 663,31€</b>	<b>2 631,09€</b>
Télécommunications, poste et télégestion	240,00€	-120,00€	120,00€	120,00€	240,00
Engins et véhicule (véhicules légers, camions, levages...)	304,51€	-152,26€	152,26€	152,26€	304,51
Informatique (télégestion, automatismes, gestion clientèle, licence, matériel...)	1 391,05€	-695,53€		1 391,05€	2 086,58
Assurances					
Locaux					
Non valeurs					
Autres					
	<b>9 210,86€</b>	<b>-4 605,43€</b>		<b>7 540,58€</b>	<b>12 146,01€</b>
Nombre abonnés retenu :		1992		Moins Value	-4 605,43 €
Volume assiette retenu :		185739	m3	Plus Value	7 540,58€
Impact part variable "Collecte" :		0,0158	€ HT/m3	Impact	2 925,15€
Nouveau Tarif de Base :		<b>0,1290</b>	€ HT/m3		R# 1,122567